



VERSAILLES

Conseil de Quartier de Montreuil Compte rendu de la réunion plénière du lundi 5 décembre 2022

En présence de :

François Darchis, Maire-Adjoint délégué à l'Environnement, aux Projets Innovants et à la Transition écologique
Cathy Biass-Morin, Directrice des espaces verts,
Franck Rémy, cellule Projets Innovants,
Cécile Algis, Paysagiste,
Brigitte Chaudron, Conseillère municipale, Présidente du conseil de quartier,
Christophe Cluzel, Conseiller municipal, vice-président du conseil de quartier,
Philippe Joly, Conseiller du quartier « commission voirie »,
Audrey Kantapareddy, Directrice de la Maison de Quartier Vauban.

La liste des conseillers et élus de quartier présents est jointe.

Michele Le Provost, conseillère de quartier commission sociale et secrétaire de séance.

Introduction

Brigitte Chaudron ouvre la séance à 19h et informe l'assemblée du décès de Christine de la Ferté à la suite d'une longue maladie.

Brigitte Chaudron précise que la prochaine réunion plénière aura lieu le 13 février en présence d'Emmanuel Lion, Maire-Adjoint délégué à la Voirie et aux Mobilités avec la participation de Michel Bancal, Maire-Adjoint délégué au Logement, à l'Hygiène et aux Bâtiments communaux, sur les logements sociaux.

Le projet Go Green Routes - Aménagement du square Blaise Pascal

François Darchis introduit le projet d'aménagement du square Blaise Pascal en présence de Franck Rémy, Cecile Algis, paysagiste et Cathy Biass-Morin.

Cathy Biass-Morin rappelle que la ville de Versailles est la seule ville de France à avoir été retenue pour bénéficier d'un financement européen dans le cadre du projet Go Green routes pour l'aménagement du Square Blaise Pascal.

Elle indique également le déroulement du calendrier des opérations de concertation et de co-construction avec les habitants selon le document power point joint.

Le début des travaux devrait intervenir à compter du dernier trimestre 2023 sur cet espace.

Cécile Algis, paysagiste, présente deux propositions d'aménagement :

Proposition 1 : un parc arboré avec des aires récréatives

Proposition 2 : des aires récréatives éparpillées dans un espace verdoyant

L'assemblée se détermine à l'unanimité pour la proposition 1 qui répond à l'attente des usagers de créer un espace de détente en lien avec les zones sportives et ludiques permettant la surveillance des grands et des petits.

Description de la proposition 1 retenue

Cette proposition sera découpée en 3 phases de travaux et seules les deux premières phases seront réalisées pour respecter le budget.

Les phases 1 et 2 offriront un véritable parc, grande prairie centrale arborée, assorties de bandes ludiques et sportives et d'une promenade ombragée suffisamment large pour les poussettes et engins d'entretien.

La phase 1 est composée :

- D'une bande ludique avec placette et brumisation durant l'été pour les petits de 0 à 6 ans. Des jeux naturels en bois y seront installés : poutre d'équilibre, petite tourelle, toboggan large sur un sol perméable et naturel,
- D'une bande ludique - Terrain d'aventures pour les enfants de + 6 ans parcours pour grimper et se suspendre - bande installée en périphérie,
- De la grande prairie plantée de beaux arbres remarquables. Cet espace offrira une grande visibilité augmentant ainsi la profondeur du parc et pourra accueillir pique-nique et goûter et reliera toutes les bandes de jeux,
- Enfin la bande sportive espace foot et basket. Le terrain de foot préconisé est un terrain de 13x24 m qui correspond aux souhaits des ados de jouer sur des terrains plus petits type city foot urbain
- Un arbre de basket avec différentes hauteurs de paniers pour les publics d'âge et de hauteurs différentes sera implanté selon le modèle de la ville de Nantes. Cette installation offre la possibilité de jouer seul ou à plusieurs et de réinventer des jeux pour les jeunes, les adultes et également les personnes en situation de handicap.

Entre les deux activités foot et basket une frange arbustive sera créée avec une bonne visibilité.

La problématique de cet espace est l'assainissement du terrain. Quant au choix de terrain de foot plus petit, il fait suite à la recommandation du Responsable des sports et le souhait des jeunes consultés.

Les terrains de foot et de basket urbains répondent à des normes.

La Phase 2 : Il s'agit de la promenade

- Les arbres sains seront conservés. De nouvelles plantations arbustives et fleuries seront réalisées ainsi que l'engazonnement et la plantation de fruitiers pour assurer l'ombrage de l'allée. Les tables de Ping-pong seront conservées et de nouveaux bancs seront installés.
- Le mobilier sera choisi pour son esthétique dans différents matériaux : bancs à rallonges, chaises longues et tables de pique-nique.

La Phase 3 : l'aire des tout-petits restera en l'état. Seul le bateau sera démonté.

- Il n'y aura pas de balançoires sur les nouvelles bandes ludiques car les nouvelles normes exigent la présence de clôtures autour de ces équipements.

Observations complémentaires

La signalisation de l'espace est à revoir pour indiquer les toilettes et le point d'eau.

Les véhicules et camionnettes ne rentreront plus dans le square seuls les véhicules des pompiers et les engins d'entretien seront autorisés.

Les chiens et les vélos sont interdits et le dépôt des vélos et des vélos cargos se feront à l'extérieur du square. Les horaires d'ouverture resteront identiques à l'ensemble des squares de la Ville.

Les travaux de ces deux phases devraient débuter en septembre 2023.

Point sur la voirie in situ par Philippe Joly

Les sujets présentés sont principalement les réponses reçues des Services sur le document adressé par M. Miezelis sur différents points repérés par les lettres dans son document

A. Stationnement des résidents du 56 Bd. République devant leur garage privatif

M. Miezelis trouve que les véhicules dépassent sur le trottoir au-delà de la limite de propriété. Les services ont transmis cette observation à la Police Municipale (PM).

Il faut cependant modérer cette nuisance car il y a 2 ou 3 véhicules de type break ou gros SUV sur les 9 garages privatifs dont la longueur fait que même stationnés contre la porte de leur garage privatif ils dépassent sur l'espace public de quelques dizaines de centimètres.

B. Passages piétons sans feux sur le boulevard de la république et devant l'esplanade Versailles Grand Siècle

Les services ne font plus de feux tricolores uniquement piétons, et pour les questions de nuisances sonores évitent les plateaux

Le Conseil de Quartier avait déjà demandé l'implantation d'éclairage focalisé sur les passages piétons non protégés par des feux, de couleur bleue comme installés à Buc, Le Chesnay et d'autres villes de la communauté d'agglomération. Cette demande avait été repoussée selon l'argument que cet éclairage renforcé pouvait masquer d'autres dangers pour les conducteurs. Le Conseil de Quartier semble soutenir que cela soit expérimenté au passage de l'esplanade Versailles Grand Siècle où l'existence d'un lampadaire permettrait la fixation et le branchement d'un éclairage renforcé.

C. Stationnement anarchique école Village de Montreuil

Les services ont transmis à la PM.

Ce type de comportement est malheureusement généralisé dans le quartier, pour l'école Saint Symphorien où le stationnement devant une entrée d'immeuble bloque totalement le trottoir, même en présence d'ASVP pour gérer la traversée de la chaussée.

D. Bus arrêté sur emplacement livraison débordant sur bande cyclable à proximité Maison Près-aux-Bois

Les services n'envisagent pas une réduction de la largeur du trottoir par ailleurs utilisé pour les personnes allant aux activités de petite enfance organisées dans la maison de quartier voisine.

L'emplacement n'est pas un arrêt régulier de bus mais une place de livraison pour les commerces voisins de la place d'Isigny.

E. Respect des sas vélos par les bus

Les services ont transmis cette observation à Phébus.

Il faut cependant noter que ce comportement n'est pas limité aux seuls bus, mais par tout types de véhicules. Le marquage au sol mériterait un rafraîchissement. Dans l'agglomération de Toulouse, les sas vélos sont réalisés avec un revêtement de couleur différente avec inclusion de particules réfléchissantes pour une meilleure visibilité la nuit, en particulier dans les voies où l'éclairage public est parfois éteint.

F. Végétation des propriétés privées débordant sur l'espace public, sur le pont de la gare Montreuil, feuilles sur piste cyclable

Les services ont une lettre type qui est distribuée pour les riverains devant rabattre la végétation.

Ce problème est plus global qu'à ce seul endroit, et existe aussi sur le boulevard de la République imposant aux piétons de marcher sur la piste cyclable.

Il a été évoqué les feuilles mortes (des arbres de la ville) qui doivent être éliminées par les riverains ; leur responsabilité pouvant être engagée en cas de chute de piétons.

G. Places de stationnement vélo rue de Montreuil commerçante

La commission voirie prévoit de revoir la disposition des emplacements vélos et motos sur la place Alexandre 1er avec une meilleure signalisation horizontale et verticale. Certains cyclistes cependant considèrent que le stationnement de leur engin sur le trottoir au plus près du commerce visité est un avantage de ce mode de déplacement.

Brigitte Chaudron lève la séance il est 21h30